

Lettre d'intérêt (LI)

TITRE : Création d'un groupe de travail de l'industrie (GTI) sur le soutien en service (SES) aux navires canadiens de combat de surface (NCCS)

1. But et nature de la lettre d'intérêt (LI)

Le Canada élabore son besoin de soutien en service pour la nouvelle classe de navires canadiens de combat de surface. Le Canada a l'intention de consulter l'industrie pour obtenir des recommandations et des conseils pertinents. Ces conseils peuvent être pris en considération pour l'élaboration de futurs documents d'appels d'offres concernant l'approvisionnement concurrentiel en SES pour les NCCS.

La présente lettre d'intérêt a pour but d'identifier des répondants qualifiés et intéressés à participer en tant que membres à un groupe de travail conjoint de l'industrie et du gouvernement du Canada sur le soutien en service (SES) aux navires canadiens de combat de surface. Les fournisseurs devront attester leur aptitude à faire partie du groupe de travail de l'industrie (GTI) conformément à la section 8 de ce document. Le GTI aidera le gouvernement du Canada à définir les exigences de futurs processus concurrentiels de demande de propositions (DP) et des contrats subséquents en fournissant des conseils, de l'information et des recommandations.

La présente LI n'est pas un appel d'offres ni une demande de propositions. Aucun accord ni contrat fondé sur la présente LI ne sera conclu. Cette LI n'est pas un engagement de la part du gouvernement du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Cette LI ne doit pas être considérée comme un engagement à publier une demande de propositions ni à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes.

Même si les renseignements recueillis sont jugés de nature commerciale et confidentielle (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut les utiliser pour rédiger des exigences de rendement provisoires (qui pourront être modifiées) et à des fins budgétaires.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex., en réponse à une demande formulée dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial concernant un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

Les répondants sont tenus d'indiquer si leur réponse, ou toute partie de celle-ci, est assujettie au *Règlement sur les marchandises contrôlées*.



La participation à cette LI est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente LI ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente LI n'est ni une condition ni un préalable pour répondre à toute demande de propositions subséquente.

Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à cette LI et participer au GTI.

La date de clôture de la LI publiée dans les présentes n'est pas la date limite pour faire des commentaires. Les commentaires seront acceptés jusqu'à ce que la demande de propositions soit publiée (le cas échéant).

2. Renseignements généraux

Le Canada s'est engagé à investir dans 15 navires canadiens de combat de surface. Ces NCCS seront le principal composant de surface de la puissance de combat maritime du Canada. Grâce à leur capacité offensive et à leur polyvalence, ils peuvent être déployés rapidement partout dans le monde, soit indépendamment soit dans le cadre d'une coalition canadienne ou internationale. Les NCCS pourront partir en déploiement pendant de nombreux mois en produisant une empreinte logistique restreinte.

Les NCCS pourront exécuter toute une gamme de tâches dans diverses situations, dont les suivantes :

- déploiement d'une puissance de combat décisive en mer et soutien d'opérations terrestres;
- lutte contre la piraterie et le terrorisme, opérations d'interdiction et d'imposition d'un embargo pour des opérations d'intensité moyenne;
- prestation d'aide humanitaire, recherche et sauvetage, application de la loi et de la souveraineté pour les engagements régionaux.

On prévoit que la construction du premier NCCS commencera au début des années 2020.

Le projet des NCCS, qui fait partie de la Stratégie nationale de construction navale, vise à remplacer les destroyers de classe Iroquois et les frégates de patrouille polyvalentes de classe Halifax par une seule classe de navires capables d'affronter diverses menaces à la fois en haute mer et dans les milieux côtiers très complexes. Jamais le Canada n'a entrepris un projet de construction navale aussi vaste et aussi complexe depuis la Seconde Guerre mondiale.

La phase de mise en œuvre comprendra la construction des NCCS et d'autres activités de mise en œuvre. Elle devrait commencer au début des années 2020 et prendre environ 20 ans pour construire et livrer les 15 navires. Il est prévu que chaque navire sera en service opérationnel au moins 30 ans puis subira une mise hors service et une élimination dont la durée est estimée à environ cinq ans par navire.

3. Portée éventuelle des travaux et contraintes

Le Canada sollicitera la rétroaction de l'industrie sur une stratégie proposée d'approvisionnement et de maintien en service pour les NCCS qui pourrait comprendre un ou plusieurs contrats de soutien en service. En particulier, le Canada demandera des commentaires sur :

- la nature du travail à effectuer par l'industrie;
- le regroupement possible de divers lots de travaux;
- l'intégration de divers accords de soutien, que ce soutien soit fourni par l'industrie, des organismes gouvernementaux ou des gouvernements étrangers.

Après l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement, nous demanderons la rétroaction de l'industrie pour développer :

- le concept du soutien en service;
- l'énoncé des travaux à exécuter;
- les modalités du contrat;
- les procédures d'évaluation;
- l'approche des retombées économiques;
- d'autres éléments essentiels de la demande de proposition.

Actuellement, on prévoit la livraison du premier navire au milieu des années 2020. Le projet des NCCS en est à la phase de définition en vue d'affiner et de faire avancer la conception des navires ainsi que la planification et l'établissement des coûts et du calendrier de la construction.

La portée des travaux du contrat de SES pour les NCCS peut comprendre les éléments suivants :

Gestion du soutien en service

- planification du soutien en service et établissement du calendrier
- gestion des activités et production de rapports

Soutien technique

- assistance technique
- gestion de la configuration
- gestion de l'obsolescence
- fonction d'agent de conception

Soutien de maintenance

- maintenance de 2^e niveau (périodes de maintenance prévues)
- maintenance de 3^e niveau (périodes en cale sèche)
- soutien aux navires déployés

Soutien de l'approvisionnement

- approvisionnement
- entreposage
- transport et livraison
- réparation et révision
- élimination

Gestion des données techniques

- maintenance et contrôle des données techniques
- mises à jour des données techniques

Soutien à la formation

- prestation de la formation
- mises à jour et améliorations du programme de formation
- gestion et exécution de la maintenance des simulateurs

Soutien du système d'information de gestion

- développement et mise en service de l'interface
- maintenance et mises à jour du système d'information

Les NCCS seront déployés dans les eaux nationales et internationales pendant des périodes prolongées, possiblement dans des milieux hostiles. Le fournisseur de SES devra offrir aux navires un soutien global, réactif et rapide, peu importe où ils seront déployés.

Les exceptions relatives à la sécurité nationale prévues dans les accords commerciaux ont été invoquées; le marché est donc soustrait à toutes les obligations de tous les accords commerciaux. Des restrictions de sécurité seront imposées à certains des travaux à réaliser dans le cadre des contrats subséquents. La nature exacte des restrictions sera communiquée quand elles seront connues.

Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Nous donnons ci-après des indications au sujet d'un certain nombre de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences sur l'achat de SES pour les NCCS :

a) Accord de libre-échange canadien (ALEC) et exception au titre de la sécurité nationale (ESN) :

Le présent marché n'est pas assujéti aux dispositions de l'ALEC puisque l'ESN a été invoquée pour chaque projet et pour le besoin de SES;

b) Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce :



Le présent marché n'est pas assujéti aux dispositions de l'ALENA conformément au chapitre 10, annexe 1001.1b-2, section B, annexe 1001.2b, note générale 1.a), ni à celles de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, appendice 1, annexes 1 et 4, note 4;

c) la Politique canadienne relative à la construction des navires et la Politique sur la construction, la réparation, le radoub et la modernisation de navires s'appliqueront : http://www.ic.gc.ca/eic/site/sim-cnmi.nsf/fra/h_uv00053.html;

d) Politique sur le contenu canadien :
La Politique sur le contenu canadien ne s'applique pas aux approvisionnements commandés par le Cabinet liés à la construction navale, à la réparation, au radoub et à la modernisation de mi-durée des navires;

e) Retombées industrielles et technologiques (RIT) :
La Politique des RIT s'applique à ce marché. Elle est administrée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, en collaboration avec les organismes de développement régional. Pour vous renseigner sur la Politique des RIT du Canada, consulter le site : <http://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/accueil>;

f) Programme des marchandises contrôlées :
Ce marché peut être assujéti au Programme des marchandises contrôlées. Pour plus d'information sur le Programme des marchandises contrôlées, consultez le site : <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/dmc-cqd/index-fra.html>;

g) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi :
Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique à ce marché. Pour plus d'information à ce sujet, consultez le site : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/5/1>;

h) Surveillant de l'équité :
Un surveillant de l'équité utilisera un mécanisme de contrôle officiel pour valider de manière indépendante l'équité du processus de sélection d'un fournisseur de soutien en service;

i) Validation d'un tiers :
Le Canada peut aussi recourir aux services d'une entreprise de services professionnels pour fournir une validation et des conseils indépendants concernant différents éléments, entre autres :

- a) le contrat ou les contrats de soutien en service à long terme;
- b) le plan d'évaluation;
- c) la demande de propositions;
- d) la gestion des risques et l'optimisation des ressources.

4. Calendrier

Pour la présentation des réponses, utilisez le calendrier suivant comme référence :

Activité de consultation de l'industrie	Calendrier prévu
Lettre d'intérêt (LI)	Printemps 2019
Étape 1 – Premier contact avec l'industrie	Automne 2019
- Rencontres individuelles	Automne 2019
Étape 2 – Journée de l'industrie	À déterminer
- Rencontres individuelles	À déterminer
Étape 3 – Élaboration de la stratégie d'approvisionnement	À déterminer
- Rencontres individuelles	À déterminer
Étape 4 – Développement de la DP	À déterminer
- Rencontres individuelles	À déterminer
Communication à l'industrie de la DP provisoire	À déterminer
Diffusion de la DP définitive	À déterminer
Attribution du contrat	À déterminer

5. Remarques importantes à l'intention des répondants

Les répondants intéressés doivent envoyer par courriel leurs formulaires d'attestation à l'autorité contractante de SPAC, identifiée ci-dessous :

Nom : Ryan Gigliotti

Titre : Autorité contractante pour le SES des NCCS

Services publics et Approvisionnement Canada

SMA, Direction générale de l'approvisionnement maritime et de défense

Direction du maintien en puissance de la marine

Adresse : 455, boulevard de la Carrière

Téléphone : 819-939-5697

Courriel : TPSGC.PASENCSC-APCSCISS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les coordonnées d'une personne-ressource du répondant doivent être fournies dans la trousse.

Si la présente LI est modifiée, ces modifications seront publiées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter le site achatsetventes.gc.ca régulièrement pour vérifier les modifications apportées, le cas échéant.

6. Séances de consultation à venir

Le Canada entend suivre le processus suivant pour le déroulement des séances du GTI :

- a) la présente LI sera publiée sur Achats et ventes (achatsetventes.gc.ca);
- b) les répondants fourniront une attestation de leur aptitude à participer au GTI en remplissant et en soumettant le formulaire d'attestation à la section 9 du présent document;
- c) le Canada confirmera la composition du GTI en envoyant un courriel aux répondants;
- d) le Canada enverra par courriel aux membres inscrits du GTI des invitations contenant les points à l'ordre du jour et des renseignements logistiques;
- e) le Canada dirigera la consultation avec les membres du GTI.

La présente LI demeurera en vigueur jusqu'à ce que la consultation de l'industrie soit complétée afin de permettre à des répondants additionnels de s'inscrire comme membre du GTI, de façon continue.

Les séances du GTI se tiendront dans la région de la capitale nationale (Ottawa ou Gatineau). Les frais d'hébergement ne seront pas remboursés. D'autres activités de consultation pourraient comprendre l'examen à distance de documents. Le début des séances du GTI est prévu à la fin du printemps 2019. La présence est limitée aux entreprises qui ont :

- a) démontré leur intérêt à participer au GTI;
- b) fourni l'attestation conformément à la section 9.

La première réunion (séance 1 du GTI) sera consacrée à la présentation des options préliminaires en fait d'entreprises de maintien en puissance. Une version provisoire du document à l'appui sera fournie aux membres du GTI aux fins de commentaires.

Les sujets des séances subséquentes seront déterminés en consultation avec les membres du GTI et peuvent comprendre, sans s'y limiter, ce qui suit :

- a) le concept du soutien en service;
- b) l'énoncé des travaux;
- c) les retombées industrielles et technologiques;
- d) la base ou la méthode de paiement;
- e) la propriété intellectuelle;
- f) la limitation de la responsabilité;
- g) les critères et la mesure du rendement;
- h) le plan d'évaluation;
- i) les risques, la garantie et l'assurance;
- j) d'autres sujets relatifs au GTI peuvent être inclus à la discrétion du Canada.

Dans une réunion du GTI, le Canada peut décider de communiquer de l'information qui devra demeurer confidentielle. Dans de telles circonstances, les membres devront signer une entente de non-divulgence avant d'obtenir l'information.

Le Canada se réserve le droit de finaliser ou de modifier les exigences relatives au soutien en service pour toute raison qu'il juge appropriée, soit en fonction de l'information soumise en réponse à la présente LI ou pour toute autre raison. En outre, le Canada se réserve le droit de limiter la participation aux séances du GTI, s'il y a lieu.

7. Date de clôture de la LI ou DDR

Les demandes de participation au Groupe de travail de l'industrie (GTI) sur le soutien en service (SES) aux navires canadiens de combat de surface (NCCS) seront acceptées pendant toute la période de consultation de l'industrie. Pour être considéré pour la participation à la séance 1 du GTI, veuillez remplir et transmettre la feuille de l'attestation suivante et l'envoyer par courriel à l'autorité contractante le plus tôt possible pour vous assurer que votre admissibilité à la présence et la participation.

8. FORMULAIRE D'ATTESTATION

REEMPLIR AU COMPLET ET ENVOYER À L'AUTORITÉ CONTRACTANTE

Nom de l'entreprise du répondant :

Adresse de l'entreprise du répondant :

Nom du contact principal :

Titre du poste :

Adresse du bureau :

Numéros de téléphone : Bureau () _____ Cellulaire : () _____

Courriel : _____

Langue officielle préférée de communication : _____

b) Pour être considérés comme un membre inscrit du GTI, nous comprenons et acceptons ce qui suit :

a) **En ce qui concerne les retombées canadiennes :**

- (1) Nous comprenons, conformément au cadre politique pour le secteur canadien de la construction navale et maritime industrielle, http://www.ic.gc.ca/eic/site/sim-cnmi.nsf/fra/h_uv00053.html, que le gouvernement fédéral fera l'acquisition, la réparation et la révision des navires au Canada, sous réserve des exigences opérationnelles et de l'existence continue d'un marché concurrentiel à l'échelle nationale.
- (2) Nous comprenons la Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) du Canada, http://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/h_00000.html, et que les améliorations qui y ont été apportées récemment seront considérées comme un élément obligatoire du marché. De plus, nous comprenons que le fournisseur de soutien en service doit s'engager à générer des RIT correspondant à 100 % de la valeur du contrat.

b) **En ce qui concerne la passation de marchés et l'expérience en SES :**

- (1) Nous confirmons qu'à titre d'entreprise individuelle ou d'une autre entité juridique constituée en bonne et due forme, nous avons actuellement de l'expérience, ou avons acquis de l'expérience au cours des huit dernières années, en passation de marchés et

en SES, car nous avons obtenu au moins un contrat d'une valeur minimale de 10 M\$ lié à la maintenance préventive ou corrective de navires de 500 tonnes ou plus.

OU

(2) Nous comprenons que le NCCS déplacera environ 6000 tonnes, et confirmons que nous aurons la capacité en matière de passation de marchés et de SES pour honorer un contrat de SES pour les navires de la taille et de la complexité du NCCS.

c) **En ce qui concerne la capacité technique :**

(1) Nous possédons les aptitudes et les capacités requises pour fournir les aspects suivants des services de SES :

- a) la planification de la maintenance, le soutien technique (matériel et logiciel), la gestion de la configuration, la gestion des données, la documentation, la formation et le matériel de formation;
- b) la réparation et la maintenance des navires, incluant la gestion du matériel, le soutien de l'approvisionnement;
- c) la gestion de projet, y compris la gestion des contrats et des contrats de sous-traitance, la gestion des risques, l'assurance de la qualité, les contrats fondés sur le rendement, en particulier le régime de mesure du rendement de la valeur acquise, la gestion de la propriété intellectuelle et des RIR.

d) **En ce qui concerne la solidité financière :** nos prévisions financières sont positives.

c) **En outre, nous comprenons et acceptons ce qui suit :**

- a) Les répondants pourront nommer des personnes autres que leurs employés pour les représenter aux réunions du GTI.
- b) Un répondant inscrit peut nommer le nombre de personnes qu'il souhaite pour le représenter aux réunions du GTI, mais le Canada se réserve le droit de limiter le nombre de représentants par répondant à chaque réunion, si nécessaire. Dans de telles circonstances, le Canada informera les répondants de son intention avant la réunion prévue.
- c) La personne-ressource du répondant (voir ci-dessous) pourra fournir le nom de tous les représentants aux différentes réunions du GTI. Le Canada fournira l'ordre du jour et les détails relatifs à l'inscription à la personne-ressource.
- d) Lors de chaque réunion du GTI, tous les participants devront à l'arrivée signer la feuille de présence en présentant une pièce d'identité.
- e) Chaque représentant est responsable de son transport, de son hébergement, de ses repas, de ses frais de stationnement, des coûts de préparation de sa réponse et de toute autre dépense liée à la participation aux réunions du GTI.

- f) La participation au GTI n'est pas une condition préalable à la présentation d'une proposition en réponse aux demandes de propositions futures liées au contrat de SES pour les NCCS.

- g) Les répondants qui décident de participer au GTI ne seront pas tenus d'assister à toutes les réunions et pourront choisir celles auxquelles ils participeront.

Signature : _____ Date : _____